

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 7 OCTOBRE 2020**

**N°CT2020.4/037-1**

L'an deux mil vingt, le sept octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Julien BOUDIN à Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Catherine DE RASILLY, Madame Rosa LOPES.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/037-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119418-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 7 OCTOBRE 2020**

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/037-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119418-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 7 OCTOBRE 2020

N°CT2020.4/037-1

OBJET : **Affaires générales - Ressources humaines - Tableau des effectifs**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3, 2° et 110 ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.1/004-8 modifiant le tableau des emplois de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

**VU** l'avis favorable des représentants du personnel auprès du comité technique en date du 28 septembre 2020 ;

**VU** l'avis favorable des représentants de l'établissement auprès du comité technique en date du 28 septembre 2020 ;

**VU** le budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

**CONSIDERANT** la nécessité de tenir compte des besoins de l'ensemble des services en matière de recrutements, d'avancements de grade, de promotions internes et de permettre la mise en stage d'agents contractuels ;

**CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement des instances de la collectivité, un poste de collaborateur de cabinet est créé conformément à l'article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**CONSIDERANT** que, par ailleurs, dans le cadre du recrutement d'un chargé de projet économie sociale et solidaire (ESS) au sein de la Direction de la cohésion territoriale, il apparaît nécessaire de recourir aux dispositions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/037-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119418-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 7 OCTOBRE 2020**

1984 précitée ; qu'en effet, aucun fonctionnaire n'a pu être recruté et les missions attachées à ce poste, financé par les fonds européens à 65% pour l'accompagnement du projet ITI, ont une durée de 3 ans et exigent des compétences et sujétions particulières ; que l'agent contractuel susceptible d'être recruté devra être titulaire d'un bac +5 et que le niveau de rémunération de cet agent sera attribué par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** CREE les postes suivants :

- 1 poste d'administrateur territorial ;
- 1 poste d'attaché territorial ;
- 1 poste de technicien ;
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>e</sup> classe ;
- 5 postes de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale ;
- 1 poste d'éducateur des APS ;
- 12 postes d'agents de maîtrise.

**ARTICLE 2 :** DIT qu'au regard des compétences et sujétions particulières du poste de chargé de projet économie sociale et solidaire (ESS) et qu'à défaut d'avoir pu recruter un fonctionnaire sur ce poste, ce dernier pourra être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3, 2<sup>o</sup> de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. L'agent contractuel susceptible d'être recruté devra être titulaire d'un bac +5. Le niveau de rémunération de cet agent sera attribué par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

**ARTICLE 3 :** CREE un poste de collaborateur de cabinet conformément à l'article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**ARTICLE 4 :** DIT que ce poste de collaborateur de cabinet ne figure pas au tableau des effectifs de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/037-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20201007-lmc119418-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 7 OCTOBRE 2020

**ARTICLE 5:** SUPPRIME les postes suivants :

- 1 poste d'ingénieur en chef
- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe
- 5 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>e</sup> classe
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe
- 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>e</sup> classe
- 9 postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe

**ARTICLE 6 :** DIT que le tableau des effectifs de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir est modifié tel qu'il figure en annexe.

**ARTICLE 7 :** DIT que la dépense résultant de la présente délibération est prévue au budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

FAIT A CRETEIL, LE SEPT OCTOBRE DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/037-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119418-DE-1-1